

Compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021

Etaient présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, EYMARD Marie-Renée, TOURNIER Roland, Frédéric LE ROUX, Jo SCOUARNEC, Claudine LE BERRE, PERRON Maryvonne.

Absents : May DE FOUGEROLLES a donné procuration à Roland TOURNIER, Luc LE GURUN, Matthieu GAILLARD a donné procuration à Marie-Renée EYMARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00.

Frédéric LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

1. Déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles AE 1345 et AE 1522

Les parcelles sont aliénées au prix de 295 000 euros.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décline l'offre de préemption.

2. Subvention départementale au titre du mobilier urbain

Le Département a mobilisé une enveloppe exceptionnelle après avoir dégagé de forts excédents en matière de droits de mutation. Cette ligne de subvention proposée aux mairies de moins de 2000 habitants prend en charge à hauteur de 80% les dépenses de mobilier urbain. Ces dépenses sont plafonnées à 62 000 euros.

La Commune a demandé des devis pour 11 tables de pic-nic, une clôture à destination des jardins partagés et deux WC urbain. Des bancs devront être ajoutés à ces devis.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette demande de subvention

3. Subvention balisage écologique

L'office français de la biodiversité est un intermédiaire entre la Commune et les fonds européens dans le cadre des actions Natura 2000. Une subvention de 20 000 euros est ainsi mobilisée pour l'acquisition de balises écologiques qui matérialiseront le périmètre de baignade sur la grande plage. Cette subvention est allouée pour une dépense de 25 000 euros couvrant l'achat de 40 balises.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention

4. BOULANGERIE mission architecte

Face au déficit de boulangerie en hiver et en été à partir de 2022, il est envisagé de construire sur la parcelle AE 735 une boulangerie surmontée de logements.

Un cabinet d'architecte a été mandaté afin d'évaluer le coût de l'opération. L'estimatif fait état d'une enveloppe de 510 000 euros HT. Les 12% d'honoraires de conception et de maîtrise d'œuvre correspondent à une dépense de 33 600 euros HT. L'esquisse et l'avant-projet définitif nécessaires aux demandes de subvention représentent une dépense de 14 688 euros HT.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 2 voix contre, un blanc, et 7 pour, APPROUVE la mission architecte

5. Eclairage public

Le remplacement des points lumineux de l'éclairage public de l'île est assuré par le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan pour la somme de 8470 euros HT. Le SDEM propose de participer à ce coût à hauteur de 3630 euros HT. Une convention est rédigée en ce sens.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette convention de financement

6. Emploi natura 2000

L'emploi de chargée de mission sera pourvu par un agent titulaire d'un bac +2. Or l'emploi créé en 2018 correspond au grade d'ingénieur. Il est donc proposé de modifier ce poste en emploi de technicien.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette modification d'emploi

7. Marché gîtes

L'évolution du chantier des gîtes laisse apparaître des nécessités nouvelles pour les lots « revêtement de sols » et « Gros œuvre ».

L'installation de douches italiennes impose une dépense supplémentaire de 1626.42 euros HT pour le lot 7 détenu par l'entreprise KERNENN et l'évacuation des gravats la somme de 8700 euros HT pour le lot 1-1 détenu par l'entreprise LE GAILLARD.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cet avenant

8. Demande d'achat des délaissés de voirie au nord et à l'ouest de la parcelle AE 209

Le lot 12 métallerie du marché de la Maison de Rosa avait été déclaré infructueux en mai 2021. La société STEEL METAL a formulé une proposition à hauteur de 7903 euros HT pour la création d'un escalier.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'attribution de ce lot

9. Voyage scolaire

L'école primaire organise un voyage à la montagne avec l'association des parents d'élèves. Les recettes des animations traditionnellement perçues pour les sorties scolaires ne sont pas suffisantes pour que le reste à charge des familles soit supportable. La Commune propose d'apporter une participation de 250 euros pour chaque élève.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette subvention.

ASSEMBLEE LEVEE à 18h34